

DEL2025_04_074

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DESIGNATION DE SES MEMBRES

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales impose la création d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants.

Cette commission a pour principales missions d'émettre un avis sur tout projet de création de régie d'autonomie financière, de délégation de service public ou de partenariat, ainsi que d'examiner annuellement le rapport de chaque service public confié à un délégataire.

Le Conseil Municipal,

DEL2025_04_074

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1413-1 et L. 2121-33,

Considérant que les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils souhaitent confier à un tiers par convention de délégation de service public ou exploiter en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que la CCSPL est présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et qu'elle se compose de membres de l'assemblée délibérante par application du principe de la représentation proportionnelle, et d'associations locales nommées par le Conseil Municipal,

Considérant que la CCSPL est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent,

Considérant qu'il y a lieu de fixer la composition de la CCSPL à 5 membres de l'assemblée délibérante et 2 associations locales,

Vu la délibération n° DEL 2024_04_062 du 24 avril 2024 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et désignant comme membres titulaires M Alain SCHUMACHER, M Franck BARTH, M Ludovic PEDRO, M Mouloud MEDJALDI, Mme PLANET LEDIEU et comme membres suppléants M Antoine JOUSSET, M Laurent CHAINEY, Mme NAJAT HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M Farid KACHOUR,

Vu la démission de Monsieur Alain SCHUMACHER acceptée par Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis à compter du 20 avril 2025,

Vu la démission présentée par Madame Maryline MARQUES de son poste de conseillère municipale,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle élection à bulletin secret afin d'avoir le nombre requis de membres titulaires et suppléants,

Considérant que Xavier LEMOINE a présenté la candidature de Monsieur Gérard GINAC comme membre titulaire et de Madame Peggy ETIENNE comme membre suppléant pour la liste TOUS UNIS POUR MONTFERMEIL,

Considérant que par application de la règle dite de l'âge, le dépouillement a été effectué par Monsieur Antoine JOUSSET et Madame Angélique PLANET-LEDIEU, élus les plus jeunes du conseil municipal, en qualité d'assesseurs,

Après dépouillement des votes, les résultats sont :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenu : 29 VOIX « TOUS UNIS POUR MONTFERMEIL »

DEL2025_04_074

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'élire, conformément au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, 5 membres titulaires et 5 suppléants suivants :

Le Conseil Municipal a élu par bulletin secret :

- Membres titulaires :
-1. **Monsieur Gérard GINAC**
- Membres suppléants :
-4. **Madame Peguy ETIENNE**
- Monsieur le Maire est élu Président de droit. XXX,
- De dire que les associations locales membres de la CCSPL sont les suivantes :
 - L'ERAC,
 - LES P'TITS LOUPS.

Le Conseil Municipal a proclamé comme membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

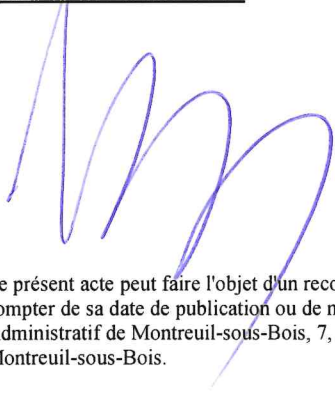
Membres titulaires : Gérard GINAC, Franck BARTH, Ludovic PEDRO, Mouloud MEDJALDI, Angélique PLANET-LEDIEU

Membres suppléants : Antoine JOUSSET, Laurent CHAINEY, Najat HASHAS, Peguy ETIENNE, Farid KACHOUR

Les associations locales membres : L'ERAC, LES P'TITS LOUPS

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 07.05.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 07.05.2025
Montfermeil, le 07.05.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

